Banque de la République d'Haïti

AVIS

AUX AGENTS DE CHANGE

La Banque de la République d'Haiti (BRH) avise tous les agents de change agréés que le délai du 30 juin 2021 initialement accordé pour se conformer aux dispositions du décret du 25 novembre 2020 sur les intermédiaires de change est prolongé jusqu'au 31 août 2021.

Port-au-Prince, le 15 juillet 2021

Jean Baden Dubois
Gouverneur